

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2023

PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Le **décret n°2016-841 du 24 juin 2016** pris en application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) précise les attendus de ce rapport et le formalisme attaché à sa transmission et à sa publication.

Le rapport d'orientations budgétaires de la Ville de Roubaix sera publié sur son site Internet.

L'exercice 2022 n'étant pas achevé au moment de la rédaction et de l'examen du rapport d'orientations budgétaires, les chiffres sont donnés à titre indicatif.

Table des matières

PREAMBULE.....	1
INTRODUCTION	3
PARTIE 1 – LE CADRE DE L’ELABORATION DU BUDGET 2023.....	4
1.1. Année 2023, des projections économiques « entourées d’incertitudes »	4
1.2. Entre inflation record et rétablissement des comptes publics nationaux, plusieurs mesures et quelques incertitudes dans les relations entre Etat et collectivités territoriales	7
PARTIE 2 : LA PROJECTION DES RECETTES EN 2023	10
2.1. Fiscalité : à taux inchangé, une hausse attendue des recettes fiscales sous l’effet de la revalorisation des bases indexée sur l’inflation	10
2.2. Dotations : DGF stabilisée, DSU en hausse.....	12
2.3. Les autres recettes de fonctionnement	14
PARTIE 3 : LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA VILLE	15
3.1. Projection des grands agrégats financiers et grands équilibres pour 2023	15
3.2. Un encours de dette en légère hausse pour accompagner la montée en charge des investissements programmés sur le mandat	16
PARTIE 4 : LES PRIORITES DU BUDGET 2023	20
4.1. La structure des dépenses de fonctionnement en 2023.....	20
4.2. Les dépenses de personnel	20
4.3. La structure des dépenses et recettes d’investissement (hors dette) en 2023	23

INTRODUCTION

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif 2023, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Troisième exercice du mandat 2020-2026, ce ROB est préparé dans un contexte d'incertitudes renouvelées et d'ampleur inédite, lié à un contexte macroéconomique difficile et une inflation record.

La présente proposition s'inscrit dans la mise en œuvre du programme municipal 2020-2026, fondé sur l'objectif de faire de Roubaix, une ville apaisée, régénérée, créative, pour tous et avec chacun.

Pour atteindre cet objectif, la priorité de la mandature reste la défense du cadre de vie des habitants. Aussi, en 2023, les efforts se poursuivront en matière de sécurité, tranquillité publique d'une part et de propreté de la ville d'autre part.

Malgré le contexte, la Ville de Roubaix développe ses priorités de moyen et long termes, notamment en matière de renouvellement urbain, prioritaire pour son territoire, tout en s'attachant à préserver ses capacités budgétaires et principalement sa capacité d'autofinancement, levier pour son programme pluriannuel d'investissements soutenu.

Parallèlement, la ville œuvre quotidiennement pour garantir un niveau de services publics de qualité.

Dans un contexte récemment marqué par la crise de la COVID-19 et désormais très assombri par la crise mondiale et les très hauts niveaux d'inflation, les priorités politiques municipales qui seront traduites dans le projet de budget primitif 2023, s'attachent à dynamiser la ville avec comme fil conducteur : « changer la ville pour changer la vie des Roubaisiens ».

Ainsi, la Ville de Roubaix articulera en 2023 son action autour des axes suivants :

- Un budget « zéro-gaspi » pour un territoire à la pointe de la transition écologique ;
- Accélérer le renouvellement urbain de Roubaix ;
- Améliorer la qualité de vie des Roubaisiens.

Pour cela, l'élargissement des partenariats et soutiens institutionnels se poursuit, avec le développement notamment de nouveaux projets d'envergure européenne. Le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) a fait l'objet d'une convention signée en début d'année 2022 qui permet l'engagement tout à la fois d'études de long terme avec les partenaires (MEL, Etat, Région) et d'actions de très court terme dans les périmètres prioritaires comme le Cul-de-Four. L'année 2023 verra également la participation active de Roubaix à la réécriture (décalée d'une année) du Contrat de Ville métropolitain 2024-2030.

PARTIE 1 – LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2023

1.1. Année 2023, des projections économiques « entourées d'incertitudes »

- *Une croissance encore soutenue en France en 2022 et une hypothèse de faible croissance en 2023*

La crise pandémique de la Covid-19 avait conduit à un repli de l'économie mondiale de -3,3% en 2020 puis à un rebond significatif de +6% en 2021, et plus précisément de +5,2% pour les économies dites « avancées » (Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, zone euro). Le FMI anticipe une croissance mondiale faible de +3,2% en 2022 et +2,7% en 2023, soit le profil de croissance « le plus morose » depuis 2001 (FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2022). La croissance n'atteindrait que +2,4% en 2022 et +1,1% en 2023 pour les économies dites « avancées » et +3,1%.

La croissance mondiale sera ainsi particulièrement affectée par l'inflation qui atteint des niveaux jamais observés depuis des décennies, le durcissement des conditions financières dans de nombreuses régions du monde et la normalisation progressive engagée en 2022 des politiques monétaires et budgétaires qui avaient apporté un soutien sans précédent en 2020 et 2021. Déjà significativement élevée en 2021 - +4,7% - l'inflation mondiale devrait atteindre +8,8% en 2022 avant de diminuer légèrement en 2023, à +6,5%, et de revenir en 2024 à son niveau de 2021 : +4,1%.

La croissance du PIB serait de +3,1% en 2022 et n'atteindrait que +0,5% en 2023 en zone Euro, sous l'effet d'une probable récession en Allemagne et en Italie, et d'une faible croissance attendue en France.

A l'échelle nationale, les perspectives économiques présentées par le gouvernement lors de la présentation du projet de loi de finances 2023 (*Rapport économique, social et financier*), en septembre 2022, faisaient état de « perspectives macroéconomiques assombries par le conflit en Ukraine et ses conséquences ».

Après une baisse de près de -8% en 2020, l'activité avait rebondi en 2021 en France avec une croissance de +6,8%. Ces perspectives de rebond puis de reprise durable ont été notamment remises en cause par les conséquences du conflit en Ukraine et le contexte d'inflation très élevée, supérieure aux prévisions réalisées un an auparavant.

Pour la Banque de France (*Projections macroéconomiques établies pour la France*, septembre 2022), la croissance du produit intérieur brut devrait atteindre 2,6% en moyenne annuelle, en raison essentiellement d'un fort « acquis de croissance » résultant de la reprise économique observée au second semestre 2021 et de 2^{ème} et 3^{ème} trimestre présentant un taux de croissance respectif +0,5% et de +0,3%. En 2023, selon les niveaux de tension sur les marchés de l'énergie, en particulier sur celui du gaz, le « prélèvement externe » supporté par les entreprises, les ménages et l'Etat sera plus ou moins élevé et entamera à la fois les marges des entreprises, le pouvoir d'achat des ménages et balance commerciale de l'Etat.

Le scénario de référence de la Banque de France (évolution des tarifs d'électricité comme en 2022, ajustement graduel des tarifs du gaz) anticipe une croissance de +0,5% en 2023, tout en établissant une « fourchette » de -0,5% à +0,8%, signe de l'extrême incertitude des projections économiques pour la France. La croissance redeviendrait plus soutenue à horizon 2024 : +1,8% selon le même scénario de référence.

L'interruption brutale et durable en 2022 du rebond post-CoVid observé en 2021 aurait des effets durables sur les comptes publics nationaux, en raison notamment des mesures budgétaires prises dans le cadre du soutien aux entreprises, administrations et ménages face à l'inflation.

En %	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Croissance du PIB réel	1,9	-7.9	6.8	2.6	0.5	1.8
IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé)	1,3	0,5	2,1	5,8	4,7	2.7
Taux de chômage	8,4	8	7.9	7.3	7.6	8.1

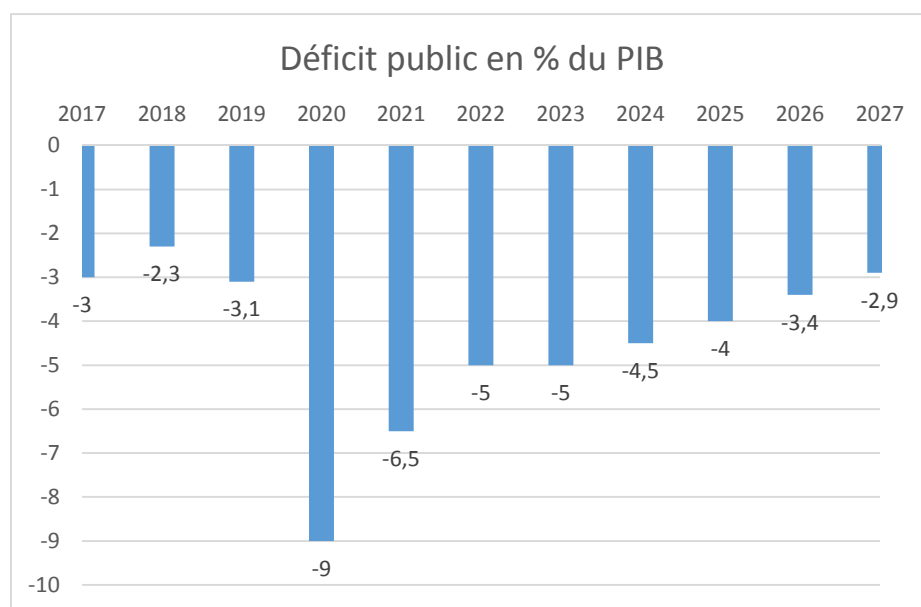
Source : Banque de France, projections macro-économiques pour la France, septembre 2022

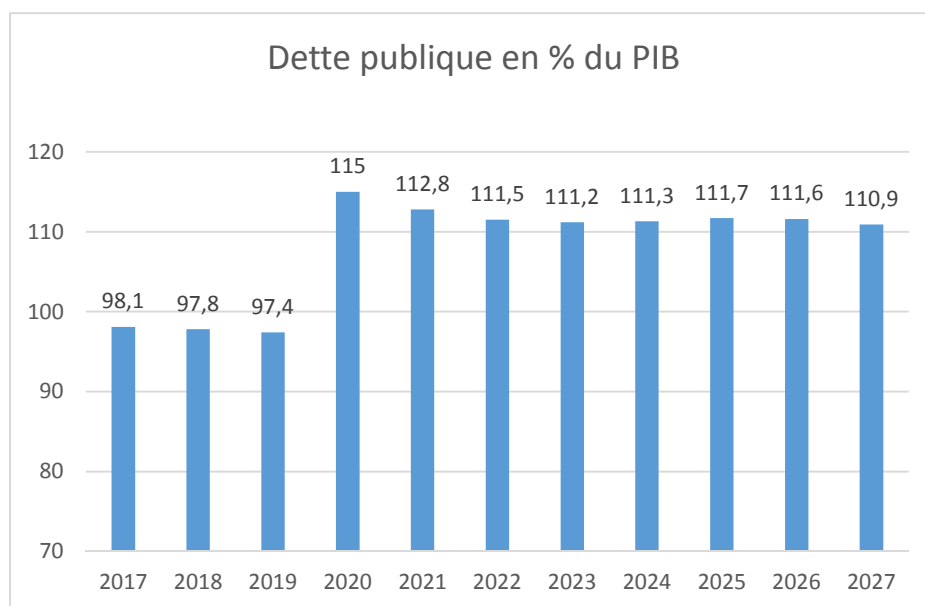
- *Des effets durables sur les comptes publics nationaux*

Le projet de loi de finances 2023 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ont été établis, en septembre 2022, sur les hypothèses suivantes d'équilibre des comptes publics :

- Un déficit public « réduit » à 5% en 2022 et 2023, après deux années de très forte dégradation : 9,% du PIB en 2020 et 6,5% du PIB attendu pour 2021.
- Une dette publique fin 2023 de 111,2% du PIB, soit un niveau très légèrement inférieur à celui qui serait atteint fin 2022 (111,8% du PIB).

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 fixe au terme de l'année 2027 l'ambition d'un retour à un déficit public inférieur à 3%, pour un niveau de dette publique en 2027 inférieur de 4 points à celui constaté fin 2020 : 110,9% du PIB contre 115%.





Source des données : Rapport économique, social et financier, PLF 2022 et projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La dette publique concerne principalement les administrations publiques centrales (Etat) : près de 83% en 2022.

La dette des collectivités territoriales représente près de 8,5% de la dette publique en 2022, qui décroît légèrement depuis 2020 (hausse de 11,5% de 2019 à 2020 en raison de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes et dépenses des collectivités). Les prévisions du PLF 2023 anticipent une baisse de cette dette en 2022 et en 2023.

(en Points du PIB)	2020	2021	2022	2023
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	115	112.8	111.5	111.2
Dont contribution des administrations publiques centrales (APUC)	93.3	92.0	92.2	93.2
Dont contribution des administrations publiques locales	10	9.8	9.4	9.1
Dont contribution des administrations de sécurité sociale	11.8	11	9.9	8.9

Source des données : Rapport économique, social et financier, PLF 2022

- *Une inflation record pesant sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collectivités territoriales en 2022 et 2023*

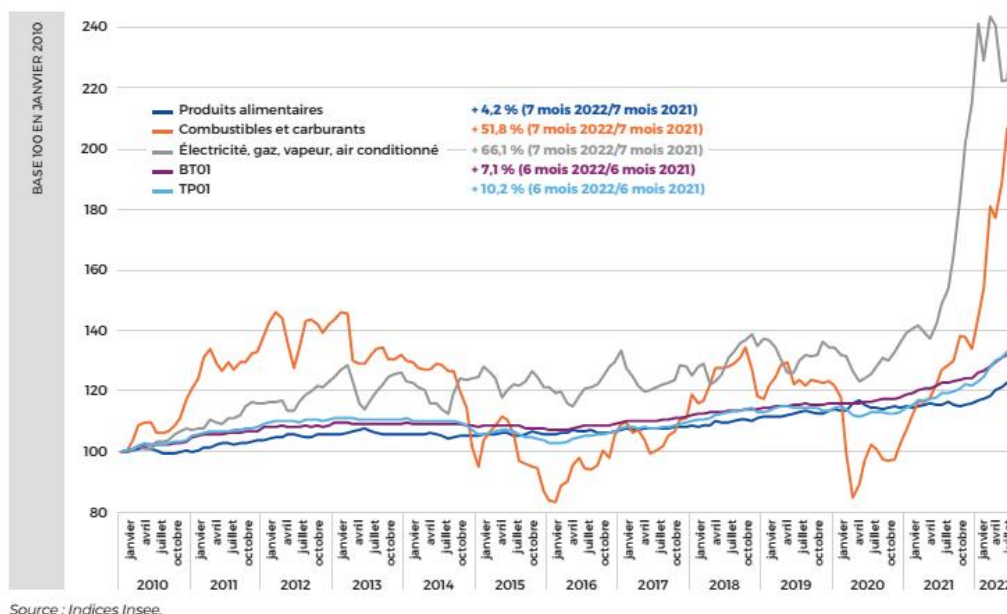
Selon les prévisions de la Banque Postale, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales pourraient croître de 4,9% en 2022, cette hausse étant essentiellement due à la forte inflation observée en 2022.

Par leur structure et composition, les charges à caractère général (énergie, fournitures, petits équipements et contrats de prestation de service) constituent le premier poste de dépenses impactées par l'inflation, en raison notamment de l'évolution des indices fondant la révision ou fixation des prix des contrats de commande publique. Les dépenses de personnel sont également concernées par l'effet-rebond de l'inflation en raison des décisions gouvernementales sur les traitements des agents publics, dont l'impact sera pérenne : revalorisation de +3,5% du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022, revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C,

amélioration du début de carrière des agents de catégorie B, auxquelles s'ajoute l'alignement du traitement minimum sur le SMIC augmenté pour tenir compte de l'inflation.

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales et de leurs groupements seront aussi impactées par un effet-prix significatif.

© La Banque Postale



Source : La Banque Postale, Note de conjoncture « Les finances locales », septembre 2022.

1.2. Entre inflation record et rétablissement des comptes publics nationaux, plusieurs mesures et quelques incertitudes dans les relations entre Etat et collectivités territoriales

- Face à l'inflation, la mise en œuvre sous conditions et encore incertaine d'un filet de sécurité pour les collectivités territoriales et d'un amortisseur en matière d'énergie.

Par l'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 (loi du 16 août 2022), le Parlement a décidé de la mise en place d'un « filet de sécurité » contre l'inflation au titre de l'année 2022 pour les communes et leurs groupements, pour un montant global de 430 M€. Il s'agit plus précisément d'une dotation visant à compenser, au titre de l'année 2022, la dégradation de l'épargne brute induite par la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation d'une part, la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 d'autre part.

Le bénéfice de cette dotation est conditionné, de manière cumulative, à un taux d'épargne brute inférieur à 22% en 2021, un potentiel financier inférieur en 2022 au double du potentiel moyen de la strate démographique et une baisse de l'épargne d'au moins 25% entre 2021 et 2022.

Cette dotation peut couvrir jusqu'à 50% de la hausse due au relèvement du point d'indice et jusqu'à 70% de la hausse des dépenses due à l'inflation des prix de l'énergie et des produits alimentaires. La dotation sera versée en 2023.

A ce stade, la Ville de Roubaix répond aux deux premiers critères, mais seule la clôture des comptes 2022, au début de l'année 2023, permettra d'établir l'éligibilité de la Ville à ce « filet de sécurité ». Il s'agirait alors d'une recette exceptionnelle.

- *De fortes incertitudes en matière d'encadrement des dépenses des collectivités territoriales*

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018 à 2022 prévoyait la signature de contrats entre l'Etat et les plus grandes collectivités territoriales. Ils fixaient des objectifs pour la période 2018-2020 de progression limitée des dépenses de fonctionnement, de la réduction du besoin de financement et d'amélioration de la capacité de désendettement le cas échéant. Seul le premier de ces objectifs était contraignant et entraînait une sanction financière en cas de non-respect.

En septembre 2022, le gouvernement a présenté le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, nouvelle trajectoire pluriannuelle des finances publiques devant accompagner le programme de stabilité de la France présenté au cours de l'année 2022.

A l'heure de la rédaction de ce Rapport d'orientations budgétaires, l'incertitude demeure quant à l'adoption définitive des dispositions figurant dans ce projet de loi en matière d'objectif spécifique aux administrations publiques locales et de participation des collectivités territoriales et de leur groupement à l'objectif national de réduction des dépenses publiques et du besoin de financement.

L'intention initiale visait à remplacer la contractualisation systématique des « contrats de Cahors » en vigueur en 2018 et 2019 par un dispositif appelé « pacte de confiance » et s'appliquant aux collectivités et aux groupements disposant d'un budget supérieur à 40M€ en 2021. Les collectivités concernées seraient appelées à ne pas augmenter annuellement leur dépenses de fonctionnement au-delà d'un niveau déterminé par l'inflation prévisionnelle minorée de 0,5 points, soit +3,8% en 2023 par rapport à 2022.

- *Un PLF 2023 traduisant la poursuite de la hausse de la dotation de solidarité urbaine et l'indexation de la revalorisation des valeurs locatives sur l'inflation*

Le projet de loi de finances pour 2023 présenté par le gouvernement prévoit un rythme de progression de la péréquation – dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation de solidarité urbaine (DSU) – identique à celui de 2020 et 2021 et proche de celui de 2022 : +90M€ pour la DSU (de 2,332 Mds€ à 2,422 Mds€).

Cela représenterait une hausse de +3,5% de 2022 à 2023. Cette nouvelle hausse de la DSU et de la DSR témoigne d'une réforme progressive et implicite de la dotation globale de fonctionnement puisqu'année après année la part relative des composantes de péréquation (DSU, DSR notamment) au sein de la DGF s'est accrue, et celle des composantes forfaitaires (dotation forfaitaire) a baissé d'autant : désormais, malgré la stabilité globale de la DGF les composantes péréquatrices de la celle-ci représentent 40%, contre 15% en 2012.

Le PLF pour 2023 prévoit une enveloppe 2023 de la DGF identique à celle de 2022 (26,8 Mds€, dont 18,3 Mds€ pour le bloc communal) confirmant la stabilité, en valeur, observé depuis 2018 (hors mesures de périmètre). Les communes ne seront pas concernées par les variables d'ajustement nécessaires au financement de la péréquation et à la prise en compte des évolutions démographiques, ce qui préserve notamment l'enveloppe nationale de FDPTP (fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle).

Par ailleurs, la discussion parlementaire sur le PLF 2023 pourrait aboutir à la reconduction, en 2023 du dispositif de « filet de sécurité » créé par la 1^{ère} loi de finances rectificative pour 2022. Les modalités précises ne sont pas encore stabilisées au stade de la rédaction de ce Rapport d'orientations budgétaires.

Enfin, la discussion parlementaire devrait aboutir à l'éligibilité des collectivités territoriales au dispositif d'« amortisseur électricité » destiné initialement aux TPE/PME et associations. Le principe reposerait sur un abattement sur factures (cet abattement étant pris en charge par l'Etat) visant à ce que les

collectivités ne supportent que 50% du surcout au-delà d'un prix de référence (hors taxes, frais commerciaux et Arenh). Les modalités précises resteront à définir en fonction de l'adoption définitive du projet de loi de finances pour 2023.

PARTIE 2 : LA PROJECTION DES RECETTES EN 2023

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent, sont projetées à **168,1M€ en 2023, en hausse de 1,3M€ par rapport au BP+BS 2022, soit + 0,8%**

Ces recettes restent majoritairement composées de **dotations**, qui représentent 61% des recettes. A elle seule, la dotation de solidarité urbaine représente 32% des recettes de la ville. La croissance des recettes de fonctionnement continue à être soutenue par la hausse de cette dotation.

En raison d'une revalorisation forfaitaire significative des bases de fiscalité sous l'effet de l'inflation, les **recettes fiscales** (45,1M€), qui représentent 27% des recettes sont en progression de 1,4M€ malgré le maintien des taux,

Les **autres recettes de fonctionnement** sont, au stade des orientations budgétaires, projetés en léger recul de -0,8M€, en raison d'un ajustement de certaines recettes exceptionnellement inscrites au budget en cours d'année 2022 (ex. : compensation de la « prime inflation »)

En M€	CA 2020	CA 2021	BP+BS 2022	BP 2023 (projet)	Evol./BP+BS 2022	
					En M€	En %
Fiscalité	42,0	42,8	43,6	45,1	+1,4	+3,3%
Dotations	99,6	99,7	101,1	101,8	+0,7	+0,7%
Autres recettes de fonctionnement	17,9	18,7	22,0	21,2	-0,8	-3,7%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	159,6	161,2	166,8	168,1	+1,3	+0,8%

2.1. Fiscalité : à taux inchangé, une hausse attendue des recettes fiscales sous l'effet de la revalorisation des bases indexée sur l'inflation

Les recettes fiscales sont attendues à 45,1M€, en hausse de +1,4M€ (soit +3,3%).

En M€	CA 2020	CA 2021	BP+BS 2022	BP 2023 (projet)	Evol./BP+BS 2022	
					En M€	En %
Taxe d'habitation	13,8	0,5	0,8	0,9	+0,1	+6,0%
Taxe foncière propriétés bâties	20,8	36,3	37,5	39,3	+1,8	+4,7%
Taxe foncière propriétés non bâties	0,1	0,1	0,1	0,1	+0,0	+6,0%
Rôles supplémentaires	0,2	0,0	0,0	0,0	+0,0	
Compensations fiscales	3,6	1,7	2,0	1,9	-0,1	-2,9%
Fiscalité indirecte	3,6	4,3	3,2	2,9	-0,3	-10,0%
Fiscalité	42,0	42,8	43,6	45,1	+1,4	+3,3%

Pour rappel, l'année 2021 avait été marquée par la modification effective du panier de recettes fiscales des communes à l'issue de la réforme nationale de la taxe d'habitation décidée par la loi de finances pour 2020.

2.1.1. Produit attendu du reliquat de taxe d'habitation perçu par la Ville

Pour rappel, pour les contribuables, la suppression de la taxe d'habitation s'est réalisée en deux séquences, et chacune d'elles en trois temps : de 2018 à 2020 pour les ménages les plus modestes et de 2021 à 2023 pour les autres ménages. La taxe d'habitation sur les résidences principales et les compensations d'exonération versées par l'Etat ont cessé de constituer une recette fiscale pour les communes à compter de 2021.

En 2023, le produit attendu du reliquat de taxe d'habitation perçu par la Ville – sur les résidences secondaires et les locaux professionnels – est estimé à **0,9M€**, en hausse de 0,05M€ par rapport au BP+BS 2022, sous l'effet d'une revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité corrélée à l'inflation.

2.1.2. A taux inchangé, un produit de taxe foncière sur les propriétés bâties en hausse sensible en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

La perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été compensée par l'Etat à travers la « descente » aux communes de la part du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties anciennement perçue par les départements.

La recomposition du panier fiscal des communes s'est traduite par la détermination, en 2021, d'un nouveau taux de référence pour la commune, résultant strictement de l'addition du taux communal appliqué en 2020 (29,41% par la Ville de Roubaix) et du taux départemental appliqué la même année (19,29% par le Département du Nord).

En 2021, la Ville de Roubaix n'avait pas augmenté ce nouveau taux de référence, en le maintenant à 48,70%.

Conformément à l'engagement du mandat, la Ville de Roubaix fait le choix d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties stable en 2023.

A ce stade des orientations budgétaires, cette hypothèse est construite sur les hypothèses suivantes :

- prise en compte des bases prévisionnelles 2022 revalorisées de +6% ;
- prise en compte, par prudence, d'une éventuelle évolution négative des bases de fiscalité.

En effet, le projet de loi de finances adopté en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale, ne contient aucune mesure dérogeant aux dispositions prévoyant une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives calculée sur l'évolution sur un an (de novembre 2021 à novembre 2022) de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). A ce stade des orientations budgétaires, une hypothèse d'inflation de +6% est retenue.

Le montant total du produit de TFPB est ainsi attendu pour 2023 est de 39,3M€, soit +1,8M€ par rapport à 2022.

2.1.3. La taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le produit de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) est projeté à 0,1 M€.

2.1.4. Les compensations fiscales

Les compensations fiscales concernent les pertes de recettes des collectivités territoriales engendrées par des décisions de l'Etat (exonérations, etc.). Ces pertes de recettes sont différemment compensées en fonction de la taxe et de l'origine de l'exonération.

2021 avait été marquée par la fin des compensations fiscales au titre de la taxe d'habitation et la compensation de la division par deux des valeurs locatives des établissements industriels décidée dans le cadre du plan de relance. L'année 2023 marque une relative stabilité en matière de compensation de fiscalité directe locale

Les compensations subsistent pour la taxe foncière et sont projetées en 2023 à 1,9M€.

2.1.5. Les autres recettes fiscales

Les prévisions d'évolution des principales recettes de fiscalité indirecte, attendues à **2,9M€ en 2023**, se présentent comme suit :

FISCALITE DIVERSE	CA prév 2020	CA 2021	CA prév 2022	BP 2023
Taxe sur les pylones electriques	5 086	5 202	4 856	5 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 211 728	1 179 994	1 165 826	1 150 000
Affiches, reclaims, enseignes	51 423	123 971	60 000	60 000
Taxe addit.aux droits de mutation	2 362 243	2 983 384	2 000 586	1 692 957
Produits de participations	2 506	1 480	3 000	3 000
3 - TOTAL RECETTES FISCALES DIVERSES	3 797 246	4 294 030	3 234 268	2 910 957

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est attendu à 1,1M€, soit un niveau proche des deux dernières années de réalisation. La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est attendue à 60k€.

Les niveaux d'encaissement de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (DMTO) peuvent être volatiles d'une année à l'autre : en tenant compte d'un contexte économique assombri, une hypothèse d'une baisse de 20% par rapport au produit attendu en 2022 est formulée à ce stade des orientations budgétaires. La recette de DMTO est ainsi attendue en 2023 à hauteur de 1,7M€.

2.2. Dotations : DGF stabilisée, DSU en hausse

Les dotations représentent 61% des recettes de fonctionnement, avec une très forte prédominance des dotations de l'Etat. Cette situation atypique par rapport au territoire national résulte de bases fiscales relativement basses et de charges hautes compte-tenu d'indicateurs sociaux dégradés. Ces caractéristiques déterminent les montants attribués aux communes au titre des mécanismes de péréquation, tel que la dotation de solidarité urbaine (DSU).

En 2023, les dotations sont attendues à 101,8M€, en hausse de +0,7M€. Cette stabilité résulte principalement d'une baisse attendue des encaissements de dotation politique de la ville (DPV) compte-tenu du niveau élevé d'encaissements réalisées en 2022 et d'une progressions de la dotation de solidarité urbaine (DSU) de l'ordre de +1,8M€ par rapport au montant notifié en 2022.

DOTATIONS	CA 2020	CA 2021	CA prév 2022	BP 2023
Dotation forfaitaire	15 475 550	15 618 609	15 708 459	15 551 374
Dotation de solidarite urbaine	47 736 185	49 472 392	51 289 022	53 149 675
Fonds national de perequation	3 227 003	3 367 204	3 350 117	3 316 616
Attribution du FDTP	1 096 589	1 210 996	1 096 589	986 930
Dotation generale de decentralisation	1 158 074	1 158 074	1 158 074	1 158 074
Dotation Politique de la Ville (DPV)	5 464 250	3 331 953	3 820 720	2 000 000
Dotation des titres securises	97 040	-	97 040	82 840
Dotation speciale instituteurs	2 808	2 808	2 808	2 808
Attribution de compensation	20 763 169	20 763 169	20 763 169	20 763 169
Dotation de solidarite communautaire	2 892 340	2 893 004	2 933 506	2 962 841
FCTVA fonctionnement	164 054	305 414	326 996	284 585
Fonds péréquation ressources int. et com	1 496 186	1 536 933	1 528 295	1 528 295
2 - TOTAL DOTATIONS	99 573 248	99 660 556	102 074 795	101 787 207

2.2.1. Une dotation forfaitaire stabilisée

La **DGF** a été relativement stabilisée depuis 2018. Le montant notifié a légèrement augmenté en 2021 et 2022. Pour tenir compte d'éventuels mécanismes d'écêtement, la recette estimée correspond à 99% du montant notifiée en 2022 : **15,55M€**.

2.2.2. Une dotation de solidarité urbaine en hausse au titre du projet de loi de finances pour 2023

Depuis plusieurs années, les lois de finances prévoient une majoration des enveloppes de péréquation. La dotation de solidarité urbaine (DSU) a ainsi progressé au niveau national de +180M€/an en 2015, 2016, 2017, puis de +110M€ en 2018, de +90 M€ en 2019 et 2020 et +95M€ en 2021 et 2022.

Le PLF 2023 prévoit une nouvelle hausse de 90M€, soit + 3,5%.

Appliquée à la ville de Roubaix, cette progression représente une augmentation de +1,8M€ par rapport au niveau notifié en 2022, soit **53,15M€ en 2023**.

2.2.3. Les autres dispositifs nationaux de péréquation

La Ville de Roubaix bénéficie aussi d'une **dotation nationale de péréquation (DNP)** dont l'enveloppe nationale constante. Le montant estimée en 2023 correspond à un niveau proche de celui notifiée en 2022 : **3,3M€**.

Le **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** constitue un fonds de péréquation horizontal : certaines collectivités y contribuent, d'autres (comme la ville de Roubaix) en sont bénéficiaires. La **prévision d'attribution de FPIC pour 2023 (1,5M€)** correspond au montant notifié pour 2022.

Les **Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)**, institués par la loi du 29 juillet 1975, appartiennent à un mécanisme de péréquation horizontale de la taxe professionnelle. Depuis la suppression de la taxe professionnelle (2011), les FDPTP sont alimentés par une dotation faisant l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat. Le montant annuel de la dotation aux FDPTP est fixé par la loi de finances et les départements répartissent cette ressource aux communes et intercommunalités défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal.

Ces fonds ont été intégrés dans les variables d'ajustement et avaient subi des baisses régulières de 2017 à 2019. Depuis 2020, l'enveloppe nationale n'est pas modifiée. En l'absence de connaissance du produit attribué en 2022 à la Ville de Roubaix, **le FDPTP est estimé à près d'1M€ pour 2023**.

2.2.4. La dotation politique de la ville (DPV)

La dotation politique de la ville (DPV) a été créée en 2009 en remplacement de la dotation de développement urbain. Les communes défavorisées et présentant d'importants dysfonctionnements urbains y sont éligibles. La DPV vise à compléter les mécanismes de péréquation existants (notamment la DSU) en soutenant financièrement les actions des communes éligibles.

L'enveloppe départementale est répartie par le préfet sur la base de projets d'investissement, contrairement aux autres dotations d'Etat. En 2022, la DPV notifiée à la Ville de Roubaix est de 3M€.

Le montant encaissé et inscrit en recettes est fonction de la réalisation des programmes d'investissement, avec des mécanismes d'avance, d'acomptes et de soldes. Cette dotation était attendue à 3M€ en 2022, mais devrait être encaissée à hauteur de 3,8M€. **Compte-tenu de ce niveau élevé d'encaissements en 2022 et de l'avancée des opérations ayant fait l'objet de notifications antérieurement à 2023, le produit attendu est estimé à 2M€ en 2023.**

2.3. Les dotations de la Métropole européenne de Lille (AC et DSC)

L'attribution de compensation résulte des calculs de transfert de fiscalité résultant du passage à la taxe professionnelle unique sur le territoire de la MEL en 2000, ainsi que du calcul des transferts de charges liées aux transferts de compétence.

Dans les dernières années, son montant a ainsi été revu légèrement dans le cadre des transferts des compétences tourisme, taxe de séjour, énergie, politique de la ville.

Le montant de l'AC pour la ville de Roubaix représente **20,76M€**. Il est fixe pour 2023 compte-tenu de l'absence de transfert récent de compétences.

La dotation de solidarité communautaire a été également créée dans le cadre du passage à la taxe professionnelle unique. Il s'agit d'un fonds de péréquation, librement fixé par le conseil de la MEL.

Son montant global évolue au même rythme que les recettes de fonctionnement de la MEL. Le montant de la DSC pour la ville de Roubaix est estimé à ce stade à **2,96M€** pour 2023, en hausse de +1% par rapport au montant notifié en 2022.

2.3. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement ne représentent qu'une proportion plus réduite des ressources de la Ville, soit **13%**.

Au stade des orientations budgétaires, elles sont estimées à 21,2M€, en léger repli de -0,8M€ par rapport au BP+BS 2022, en raison de recettes exceptionnellement inscrites en cours d'année 2022 (compensation de la « prime inflation » versée en janvier 2022, ajustement de recettes de concessions, etc.).

La présentation du Budget Primitif 2023, en février 2023, permettra d'adapter cette prévision et de détailler les évolutions significatives.

PARTIE 3 : LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA VILLE

Le bilan de l'année 2022 devrait être marqué par deux caractéristiques :

- un niveau de dépenses de fonctionnement qui devrait être significativement supérieur à celui anticipé au moment de l'adoption du budget primitif, en raison des chocs d'inflations supportés par la Ville en cours d'année, à la fois sur les charges à caractère général (énergie : gaz, électricité et chauffage urbain, prestations de service) et les charges de personnel (revalorisation du SMIC impactant le traitement brut dans la fonction publique, revalorisation du point d'indice décidée au printemps 2022 et confirmée en juillet, revalorisation des catégories B).
- un niveau de dépenses d'investissement qui devrait être supérieur à celui observé en 2021 en raison de la mise en œuvre accru du programme municipal et du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) élaboré en 2021.

3.1. Projection des grands agrégats financiers et grands équilibres pour 2023

Précision méthodologique :

L'analyse ci-après est réalisée sans tenir compte des excédents et reports à inscrire au budget 2023. Les chiffres du compte administratif 2022 sont prévisionnels (hypothèses au 1^{er} novembre 2022). En 2023 et après, les données sont considérées en prévision de réalisation (« CA prévisionnel »).

	2018	2019	2020	2021	2022		2023	2024	2025	2026
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA prév 2022	CA prév 2023	CA prév 2024	CA prév 2025	CA prév 2026
Recettes de fonctionnement	153,34	154,52	159,57	161,74	164,35	166,62	167,06	170,00	171,86	173,78
Evolution BP/BP, CA/CA	2,3%	0,8%	3,3%	1,4%	1,4%	3,0%	0,3%	1,8%	1,1%	1,1%
Dépenses de gestion +	132,14	131,03	132,18	135,50	145,30	151,91	146,97	148,79	150,79	152,83
Evolution BP/BP, CA/CA	0,2%	-0,8%	0,9%	2,5%		12,1%	-3,2%	1,2%	1,3%	1,3%
Epargne de gestion	21,21	23,50	27,38	26,24	19,05	14,72	20,09	21,21	21,07	20,95
Frais financiers	2,02	1,94	1,71	1,44	1,45	1,47	1,67	1,70	1,98	2,66
Dépenses de fonctionnement	134,16	132,97	133,89	136,94	146,75	153,38	148,64	150,49	152,77	155,49
Evolution BP/BP, CA/CA	-3,1%	-0,9%	0,7%	2,3%	1,6%	12,0%	-3,1%	1,2%	1,5%	1,8%
Epargne brute	19,18	21,56	25,67	24,81	17,60	13,24	18,42	19,51	19,09	18,29
Taux d'épargne brute	13%	14,0%	16,1%	15,3%	10,7%	7,9%	11,0%	11,5%	11,1%	10,5%
Remboursement en capital de la dette	12,52	13,26	12,76	12,20	12,76	12,86	13,73	14,38	14,11	15,14
Epargne nette	6,67	8,30	12,92	12,61	4,84	0,38	4,69	5,12	4,98	3,15
Taux d'épargne nette	4%	5,4%	8,1%	7,8%	2,9%	0,2%	2,8%	3,0%	2,9%	1,8%
Dépenses d'investissement hors dette et hors résultat	34,91	35,83	25,95	25,48	51,12	52,48	47,79	46,24	52,01	46,46
Dépenses d'investissement	47,42	49,09	38,70	37,68	63,88	65,34	61,52	60,62	66,12	61,60
Recettes d'investissement hors dette	11,08	15,11	11,76	7,35	11,18	12,89	18,02	18,80	17,31	27,61
Emprunt inscrit / réalisé	22,25	12,00	4,00	9,00	22,50	20,00	23,43	21,56	31,51	11,94
Recettes d'investissement	33,33	27,11	15,76	16,35	33,68	32,89	41,45	40,36	48,82	39,55
Encours au 31/12	115,74	114,50	105,75	102,55	109,70	109,70	119,40	126,57	143,98	140,78
Capacité de desendettement (années)	6,0	5,3	4,1	4,1	6,2	8,3	6,5	6,5	7,5	7,7

Au regard du nouveau contexte pesant sur les **dépenses de fonctionnement** et de son objectif de maximiser sa capacité d'investissement par l'autofinancement, la Ville de Roubaix entend restaurer une épargne de gestion et une épargne nette en 2023 en contenant notamment de manière volontariste l'évolution des crédits inscrits en section de fonctionnement de BP 2022 à BP 2023 : les dépenses de fonctionnement sont anticipées en réalisation à 148,64M€ en 2023.

A ce stade des orientations budgétaires, la croissance des **recettes de fonctionnement** en 2023 est attendue à hauteur de de +1,3M€ (de BP+BS 2022 à BP 2023). Cette évolution favorable sera particulièrement soutenue par la hausse de la DSU et des produits fiscaux, à taux inchangés, en raison d'une revalorisation

très significative des valeurs locatives au regard de l'inflation constatée en 2022. Au stade des orientations budgétaires, les recettes de fonctionnement sont anticipées en réalisation à 167M€.

Hors excédent, **l'épargne brute atteindrait 18,4M€** – pour un taux d'épargne brute de 11% – **et l'épargne nette (épargne brute réduite du remboursement de la dette) serait de 4,7M€.**

En investissement (hors dette), le niveau de dépenses est attendu à hauteur de 47,8M€ en 2023, avec des recettes (hors dette) de 18M€. Le besoin de financement anticipé à ce stade, sans reprise du résultat de l'exercice 2022, devrait être de 23,1M€. La reprise de l'excédent lors de la présentation devrait venir réduire ce besoin de financement.

Au cours des années 2024 à 2026, le taux d'épargne brute est anticipé autour de 10% et l'épargne nette entre 3M€ et 5M€, pour garantir une capacité de désendettement inférieure à 8 années malgré la montée en charge de la mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI).

3.2. Un encours de dette en légère hausse pour accompagner la montée en charge des investissements programmés sur le mandat

3.2.1. Composition de l'encours en 2022

Au 31 décembre 2022, **l'encours de dette devrait s'établir à 109,7 M€, contre 102,6M€ fin 2021, soit une hausse de 7,1M€ sur un an.** En 2022, la Ville a procédé au remboursement d'emprunts à hauteur de 12,9M€ et a procédé à l'encaissement de 20M€ d'emprunts nouveaux.

Au niveau des produits d'emprunts, la Ville disposait de :

Type de produits	Nombre de produits 31/12/2021	Nombre de 31/12/2022
Emprunts long terme	43	45
<i>dont emprunt revolving</i>	1	1
Ligne de trésorerie	1	1

Le taux moyen de la ville s'établit fin 2022 à 1,41%, en diminution par rapport à 2021 (1,49%).

Au 31/12/2022, la part des emprunts à taux fixe dans l'encours de la ville a diminué en 2022 en raison d'un « retour » des emprunts à taux variables en 2022, en raison des conditions particulières du marché des prêts aux collectivités (taux d'usure décorrélé de l'évolution des taux fixes pouvant être proposés par les banques).

La part des emprunts à taux fixe s'établira à 68,95% au 31/12/2022, contre 76,3% fin 2021. Sur les trois emprunts encaissés en 2022, la Ville a pu en contractualiser un à taux fixe (5M€), les 2 autres étant à taux variables (Euribor 3mois et Euribor 12mois) (15M€).

Type de risque	Capital restant dû au 31/12/22 (hors revolving)	% d'exposition
Fixe	73 620 555.69 €	68.95 %
Variables hors Livret A et LEP (Eonia, TAM, Euribor 12M ou 3M)	15 219 967.55 €	14.25 %
Variable indexés sur Livret A et LEP	17 937 872.65 €	16.80 %
Ensemble	106 778 395.89 €	

Les conditions financières ont été impactées par la situation macroéconomique européenne et française. Trois hausses de taux directeurs ont été décidées par la Banque Centrale Européenne en 2022: +0,5% le 27 juillet, + 0,75% le 8 septembre et 0,75% le 27 octobre ; une hausse de taux pourrait intervenir à +0.25% en décembre 2022, soit une évolution 1 an de 0% à 2,25%. Cette hausse des taux impacte les propositions des établissements bancaires et l'évolution des taux d'intérêt des emprunts à taux variables.

Parallèlement, l'inflation constatée en France a conduit le gouvernement à relever le taux du Livret A de 0,5% à 2% en deux temps (1^{er} février puis 1^{er} août 2022), qui constitue l'index de référence pour 16,8% de l'encours de la Ville. En raison des conditions de fixing, l'impact de cette hausse sera significatif en 2023. Pour la Ville de Roubaix, cette hausse du taux du Livret A pourrait conduire à une hausse des frais financiers payés par la Ville de 488k€ d'ici à 2025.

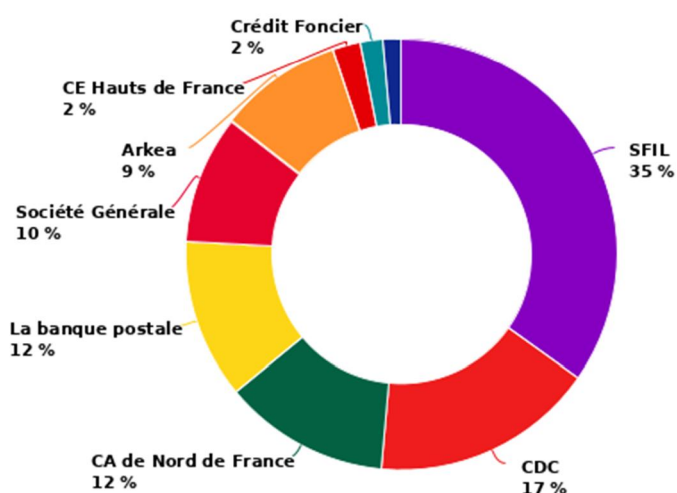
L'assainissement de la dette de la Ville de Roubaix se confirme. La Charte de bonne conduite, dite charte Gissler, classe les produits en fonction de deux critères se cumulant :

- le risque sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- la structure de la formule de calcul : classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

Au 31/12/2022, l'encours de dette est constitué à **98,12% de produits classés en risque faible (A1)** et 0,98% de l'encours classé en C1 (un produit pour un capital restant dû de 1 M€).

Au 31/12/2022, l'encours de dette est réparti entre neuf établissements prêteurs :

Répartition par banque au 31/12/2022

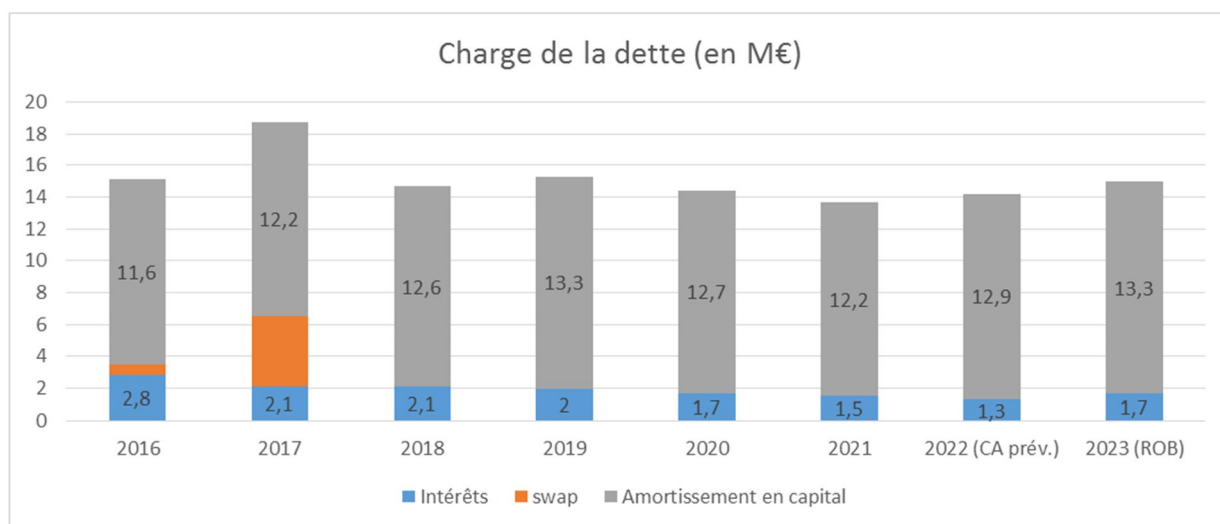


Source : Taelys

Par ailleurs, en 2022, la Ville a procédé à la mise en place d'une ligne de trésorerie de 10M€ (non comprise dans l'encours de dette), qu'elle envisage de renouveler en 2023

Etablissement prêteur	Date d'effet	Montant	Taux	Durée
Caisse d'Epargne	1 ^{er} juin 2022	10 000 000 €	€ster + 0.13%, flooré à 0,13%	1 an

3.3.2. La charge annuelle de la dette en 2023



La charge prévisionnelle annuelle de la dette devrait se situer à 15M€ en 2023, soit + 0,8 M€ par rapport à la charge de la dette 2022.

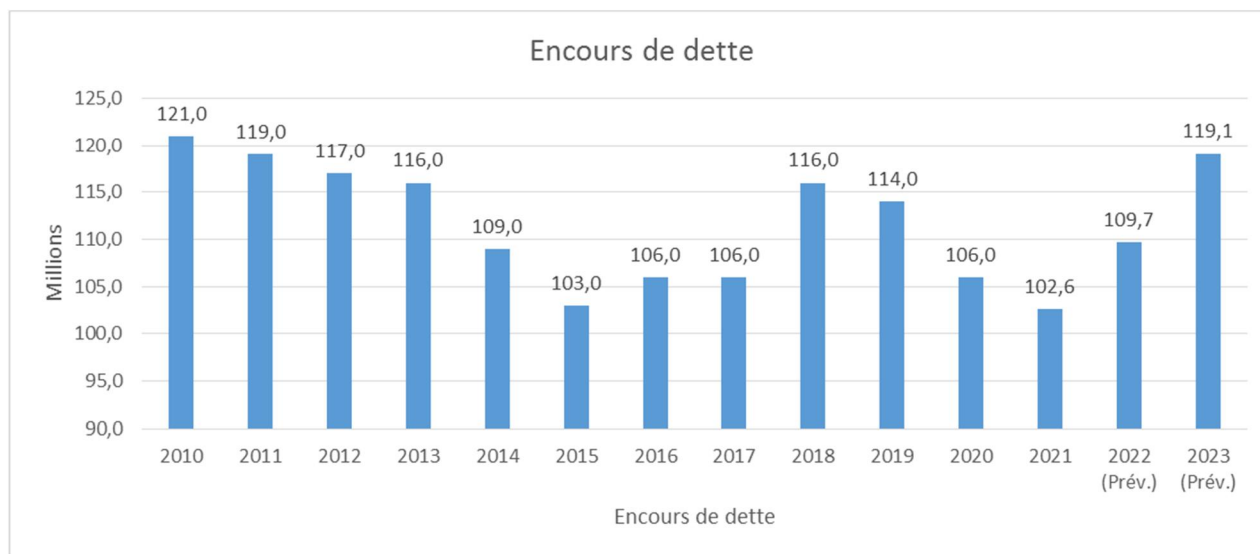
Pour 2023, la charge des intérêts de la dette est évaluée à 1,67 M€, contre 1,33M€ en 2022. Le remboursement en capital s'établira en 2023 à 13,34 M€, soit +0,44 M€ par rapport à 2022.

Cette hausse s'explique par la hausse du capital restant dû en 2022 et donc du capital à amortir en 2023 et de l'entrée dans l'encours de taux relativement plus élevés que les années précédentes.

en M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (CA prév.)	2023 (ROB)	Evol. 2023/2022
Intérêts	2,8	2,1	2,1	2	1,7	1,5	1,3	1,7	+ 0,4
swap	0,7	4,4	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement en capital	11,6	12,2	12,6	13,3	12,7	12,2	12,9	13,3	+ 0,4
Total charge de la dette	15,1	18,7	14,6	16	14,4	13,7	14,2	15	+ 0,8

Sans affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget 2023 (à l'occasion du budget supplémentaire) et hors réduction des crédits ouverts en investissement en cours d'exercice, l'encours

de dette fin 2023 pourrait atteindre 119,1M€, à la suite d'un remboursement du capital à hauteur de 13,7M€ et d'une dette nouvelle de 23,1M€.



PARTIE 4 : LES PRIORITES DU BUDGET 2023

4.1. La structure des dépenses de fonctionnement en 2023

En fonctionnement, la **prévision des dépenses de gestion s'établit à 147M€, auxquels s'ajouteront 1,7M€ de frais financiers associés à la charge de la dette.**

La masse salariale demeure le poste de dépenses de fonctionnement structurellement le plus élevé des communes (50,4% au BP 2022 pour la Ville du Roubaix). Les dépenses de **masse salariale** sont envisagées en hausse de +0,5M€ et devraient atteindre 86M€ en 2023.

Les **dépenses des directions, constituées essentiellement de charge à caractère général et de subventions**, sont envisagées à hauteur de 61M€.

La présentation du Budget Primitif 2023, en février prochain, donnera lieu à une présentation détaillée des dépenses de fonctionnement 2023.

4.2. Les dépenses de personnel

La projection de la structure des effectifs peut être résumée au 31 décembre 2022 de la manière suivante :

		Au 31/12/21		Projection au 31/12/22	
ACTIFS ET INACTIFS REMUNERES		EPP	ETP	EPP	ETP
Fonctionnaire	Stagiaire	152	148,59	145	141,75
	Titulaire	1339	1 298,47	1335	1294,60
	Total fonctionnaire	1491	1 447,06	1480	1436,35
Non titulaire permanent	Collaborateur de Cabinet	5	5,00	4	4,00
	Emploi de Direction	2	2,00	2	2,00
	CDI et Contractuel	119	96,56	251	203,67
	Total non titulaire permanent	126	103,56	257	209,67
Renforts		285	270,62	154	146,23
Apprentis		32	32,00	30	30,00
Contrats aidés	Adulte Relais	19	19,00	17	17,00
	Parcours Emploi Compétences	15	12,86	5	4,30
	Contrat à durée déterminée d'insertion	67	49,76	66	49,00
	Total contrats aidés	101	81,62	88	70,30
Enfance - Loisirs éducatifs	Renforts	335	84,16	363	91,20
	Total jeunesse	335	84,16	363	91,20
Enfance - Réussite éducative	Renforts	11	7,09	12	7,89
	Total éducation	11	7,09	12	7,89

Assistantes maternelles	12	12	12	12
Vacataires musée	17	3,54	12	2,34
TOTAL	2 410	2 041,65	2 408	2 005,98

Une légère diminution des effectifs en ETP et une évolution dans la structure des emplois

En équivalent temps plein (ETP), le nombre d'agents a diminué en 2022. Cette évolution s'explique par le moindre impact de la crise sanitaire, surtout au second semestre, en termes de renfort dans les services essentiels et d'absentéisme des agents notamment pour cause de vulnérabilité.

Au-delà des effectifs proprement dits, la structure des emplois a évolué favorablement pour les agents. En effet, les postes permanents (fonctionnaires, CDI, contrats de longue durée) ont augmenté tandis que les emplois temporaires ont diminué. Cette évolution, initiée en 2021, traduit la volonté politique de réduire la précarité des emplois contractuels notamment dans le secteur Enfance pour les animateurs périscolaires.

La ville de Roubaix met en place des dispositifs permettant d'encourager la mobilité interne et accompagne ses agents dans leurs parcours professionnels, au travers de parcours de formation dédiés et par des démarches d'immersion ou de professionnalisation réalisés au sein des services.

Un engagement en faveur du pouvoir d'achat des agents

Après un temps de concertation avec les organisations syndicales, la municipalité a adopté un plan d'actions pour améliorer le pouvoir d'achat des agents et notamment des catégories C.

En sus des mesures gouvernementales pour augmenter le SMIC et la valeur du point d'indice de la fonction publique, les agents ont pu bénéficier en septembre 2022 du versement d'un complément indemnitaire exceptionnel de 200€ ou de 100€ selon la quotité de temps de travail.

Le plan prévoit deux actions supplémentaires qui seront mises en œuvre en 2023 :

- La refonte du régime indemnitaire (RIFSSEP)
- Une solution titres-restaurants dématérialisée utilisable sur le territoire roubaisien

La refonte du régime indemnitaire (RIFSSEP)

A partir du constat que le régime actuel est devenu trop disparate et obsolète, l'objectif est de rendre le régime indemnitaire mensuel :

- Plus lisible
- Plus juste
- Plus attractif

3 axes d'évolution :

- Augmenter le socle de base pour les catégories C
- Valoriser les métiers et les responsabilités (ex : ATSEM)
- Harmoniser les montants avec la filière technique pour les catégories A et B

La concertation avec les organisations syndicales a permis d'adopter des mesures qui prendront effet dès janvier 2023 pour les catégories C. Les groupes de fonctions ont été définis pour regrouper les métiers comparables et revaloriser équitablement l'indemnité mensuelle correspondante. La prise en

compte de l'expérience professionnelle et la revalorisation des catégories B et A s'appliqueront à partir de 2024.

Une solution titres-restaurants innovante

Au premier semestre 2023, les agents de la ville pourront bénéficier d'une participation de la ville pour leurs achats d'alimentation dans les restaurants et commerces roubaisiens. Les caractéristiques de cette offre viseraient les objectifs suivants

- Un système entièrement dématérialisé
- Pas d'avance par l'agent et remboursement direct sur le compte de l'agent
- Un dispositif en faveur de la consommation locale auprès des commerçants roubaisiens

La participation de la ville s'élèverait à 30€ par mois pour un agent à temps plein.

De nouvelles lignes directrices de gestion pour la période 2023-2026

Suite au renouvellement des instances de dialogue social en décembre 2022, les lignes directrices en matière d'avancement et de promotion interne vont être redéfinies ; celles établies pour la période 2021-2023 arrivant à leur terme

Les ratios d'avancement de grade et les critères pris en compte pour la promotion internes doivent être adaptés pour permettre aux agents de se projeter dans un parcours professionnel valorisant au sein des services municipaux.

Parallèlement, les dispositifs de maintien dans l'emploi (immersion et professionnalisation) doivent être revus pour intégrer la procédure de période préparatoire au reclassement (PPR). Ces nouvelles dispositions rendront plus opérants en termes de débouchés et de délais les reconversions professionnelles.

Déploiement du nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH)

En 2022, la DRH a préparé la migration vers un nouveau système d'information RH. Une solution globale et intégrée, permettant de couvrir l'ensemble des services RH (paie, carrière, formation, postes, absentéisme, etc.), est devenue nécessaire pour fiabiliser la qualité des données, respecter la confidentialité des informations et améliorer la productivité administrative. La première paye sortira en janvier 2023.

Un plan de déploiement sur le 1^{er} semestre 2023 va permettre d'affiner notre gestion des postes qui est le socle de la GPEC. Le module formation facilitera l'élaboration du plan de formation.

Une volonté de stabiliser la masse salariale, en lien avec les orientations politiques

La hausse prévisionnelle de la masse salariale sur 2023 est pour l'essentiel due à l'effet report sur les 6 premiers mois de l'augmentation de la valeur du point (+ 3,5% en juillet 2022) et aux actions nouvelles, à hauteur d'1M€, qui concerneront la refonte du régime indemnitaire et la participation de la ville sur les titres-restaurants

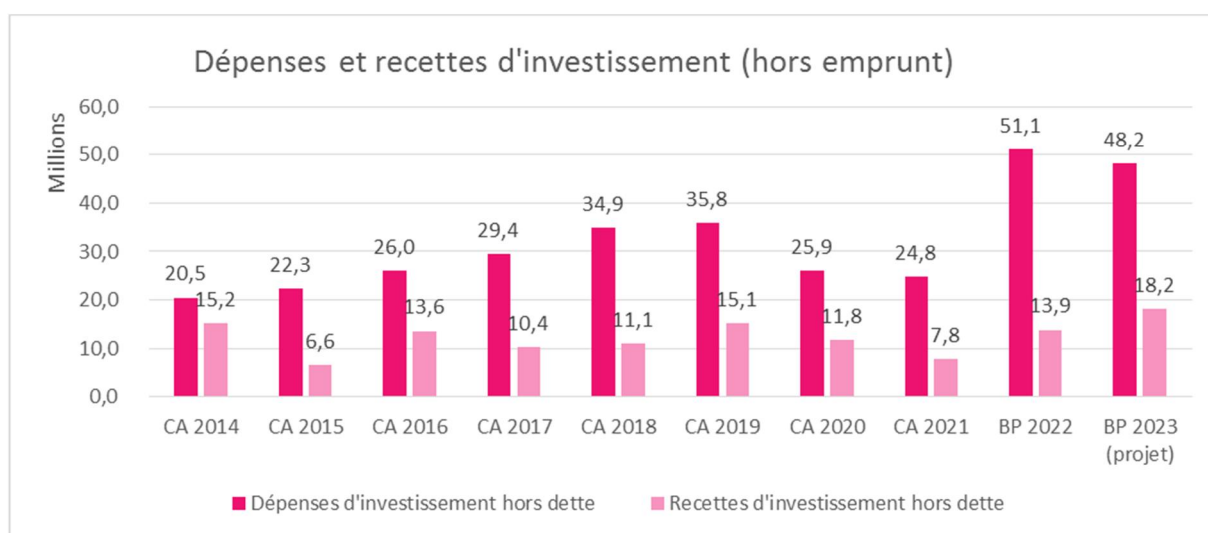
4.3. La structure des dépenses et recettes d'investissement (hors dette) en 2023

A ce stade, les orientations budgétaires conduisent à envisager l'inscription de dépenses d'investissement (hors dette) à hauteur de 48M€ :

- 34M€ pour la mise en œuvre des projets inscrits au PPI ;
- 10,2M€ pour les dépenses d'équipement courant (« enveloppes annuelles ») ;
- 4M€ pour des dépenses d'investissement spécifiques (avances de trésorerie, etc.).

Les recettes d'investissement (hors dette) en accompagnement sont estimées à **18,2M€ et comprennent des subventions à hauteur de 6,7M€ et le solde comprend le FCTVA, les cessions et les recettes d'investissement spécifiques (avances de trésorerie, etc.).**

La présentation du budget 2023 donnera lieu à une présentation détaillée des dépenses et recettes envisagées en investissement.



En dépenses, l'année 2022 a été marquée par le déploiement des projets inscrits au Programme pluriannuel d'investissement (PPI) arrêté au 1^{er} semestre 2021. De nouvelles autorisations de programme avec crédits de paiement (AP/CP) ont été présentées au vote du Conseil municipal au fur et à mesure de leur mise en œuvre ; tel fut le cas pour les projets suivants :

- Extension du groupe scolaire Blaise Pascal ;
- Groupe scolaire Chaptal ;
- Salle de sports et PRJ Trois-Ponts ;
- Réhabilitation de la salle de sports Buffon ;
- Centre social des « quatre quartiers », crèche et RAM.

En recettes, les dépenses inscrites au Plan pluriannuel d'investissement ou accompagnant des projets d'équipement ponctuels s'accompagnent de subventions à percevoir de la part des partenaires institutionnels (Etat, dont ANRU, Région, Département, MEL) ou privés (mécénat). Sont également inscrites en investissement les recettes de FCTVA, calculées sur le niveau de réalisation de certaines dépenses d'investissement réalisées en 2022.

Prévisions budgétaires sur les autorisations de programme et crédits de paiement pour 2023 :

La mise à jour des Autorisations de programme (AP) donnera lieu à la présentation d'une délibération dédiée lors du vote du Budget primitif 2023.

Autorisations de programme	AP TOTAL	TOTAL Réalisé 2012-2021	Réalisé prev 2022	2023	2024	2025	2026	2027
Construction Pôle Petite Enfance Pile (Est)	5 288 585	5 249 314	39 271					
Musée La Piscine : extension	8 833 621	8 785 957	47 665					
Eglise Saint Joseph : restauration	8 190 000	7 562 365	0					
Piscine Lesaffre et salle de sports	12 196 036	11 969 538	627 635					
Ecole Anatole France : réhabilitation	4 237 618	4 237 618	226 498					
Police municipale: relocalisation	2 696 187	2 684 751	11 437					
Salle de sports Oran Delespaul	3 312 180	3 310 035	2 145					
Eglise St Martin :	4 192 104	4 181 393	10 711					
Ecole Mère Térésa (Reloc O.de Serres)	1 850 878	1 842 971	7 907					
Ecole Legouvé : création classes	1 455 498	1 449 330	6 168					
Ecole Samain: réhabilitation	1 748 130	1 721 387	26 743					
Pôle Ressource Jeunesse 135 rue de Flandre : Réhabilitation	1 528 100	1 272 381	255 719					
Dubrule: Nouveaux terrains de tennis	2 498 394	2 489 915	8 479					
Amélioration de l'habitat	1 076 692	276 692	440 000	360 000				
Transition énergétique	3 297 556	3 232 558	64 998					
BAT A - Toiture HDV	3 447 577	15 178	2 984 823	447 577				
Vidéoprotection	2 906 862	456 206	2 100 656	350 000				
Réhabilitation salle de sports Buffon	1 876 248	0	36 246	1 531 187	308 815			
Extension du groupe scolaire blaise pascal	7 912 757	0	13 136	357 442	2 991 487	3 866 802	683 890	
Groupe Scolaire Chaptal	17 089 556	0	45 856	430 332	1 975 699	6 958 732	7 125 319	553 618
Salle de sports et pôle ressources jeunesse Trois Ponts	8 863 280	0	19 818	321 120	2 855 885	2 915 575	2 491 863	259 019
Centre social 4 quartiers crèche et relais d'assistante maternelle	10 123 572	0	39 955	369 566	2 778 664	3 895 946	2 931 263	108 178
TOTAL	114 621 432	60 737 588	7 015 865	4 167 224	10 910 550	17 637 055	13 232 335	920 815

En accompagnement du rapport d'orientations budgétaires, le Plan pluriannuel d'investissement arrêté au 1^{er} semestre 2021 et mis à jour en 2022 est présenté de manière synthétique en annexe.

PPI actualisé Juillet 2022

Projets	Coût brut total ajusté	Coût brut mandat 2021-2026 ajusté	Recettes 2021-2026	Charge nette 2021- 2026	Réalisations dépenses 2021	Dépenses 2022 (reports compris)	Dépenses prévisionnelles 2023- 2026	Dépenses prévisionnelles après 2026
AMENAGEMENT								
ANRU								
Etudes ANRU	29 962	29 962		29 962	29 962	0	0	0
Total ANRU	29 962	29 962		29 962	29 962	0	0	0
HORS ANRU								
Acquisitions foncières hors projets inscrits au PPI	9 266 476	9 266 476		9 266 476	1 637 204	719 500	6 909 772	0
Concession PMRQAD	300 000	300 000		300 000	0	0	300 000	0
CPA Gare : déficit de concession	77 533	77 533		77 533	77 533	0	0	0
ZAC de l'Union	1 706 688	1 706 688		1 706 688	1 137 792	568 896	0	0
Total HORS ANRU	11 350 697	11 350 697		11 350 697	2 852 530	1 288 396	7 209 772	0
Total AMENAGEMENT	11 380 659	11 380 659		11 380 659	2 882 491	1 288 396	7 209 772	0
CADRE DE VIE								
ANRU								
ALMA - Aménagement d'ensemble - cœur de projet	1 921 818	1 450 000		1 450 000	0	0	1 450 000	471 818
ALMA - Aménagement d'ensemble - Volet non financé Anru	2 817 730	2 283 865		2 283 865	0	75 000	2 208 865	533 865
Aménagement de la connexion au canal	2 962 080	2 962 080	1 727 880	1 234 200	0	0	2 962 080	0
EPEULE - Aménagement Bd Montesquieu - Volet non financé ANRU	465 408	465 408		465 408	0	46 541	418 867	0
EPEULE_Amenagement Halle de Marché	2 130 030	1 234 000	283 512	950 489	0	30 000	1 204 000	896 030
Epeule-Aménagement d'ensemble financé par l'ANRU	2 951 874	1 978 958		1 978 958	0	75 000	1 903 958	972 916
Parc du Brondeloire - requalification et extension	4 800 000	4 800 000	1 680 000	3 120 000	0	1 000 000	3 800 000	0
TROIS PONTS - Aménagement des espaces Paysagers et transitoires	986 374	986 374	120 000	866 374	57 031	0	929 343	0
TROIS PONTS - Aménagement des espaces publics	1 135 756	1 135 756		1 135 756	0	0	1 135 756	0
TROIS PONTS - Espaces Paysagers et transitoires - volet non financé Anru	429 989	429 989		429 989	0	0	429 989	0
TROIS PONTS - Espaces Publics - volet non financé Anru	1 242 679	1 242 679		1 242 679	0	62 268	1 180 411	0
Total ANRU	21 843 738	18 969 109	3 811 392	15 157 718	57 031	1 288 809	17 623 270	2 874 629
HORS ANRU								
Espace vert La Bruyère (Rues de Flandre et Rollin)	200 000	200 000		200 000	0	0	200 000	0
Mail des Nations Unies - Phase 1	250 000	250 000		250 000	0	0	250 000	0
Parkings de proximité	320 074	320 074		320 074	66 976	13 098	240 000	0
Place Chaptal	100 000	100 000		100 000	0	0	100 000	0
Place du Travail	100 000	100 000		100 000	0	0	100 000	0
Quai de Cherbourg et de Wattrelos	80 000	80 000		80 000	0	0	80 000	0
Quai du Sartel : accompagnement travaux voirie MEL - Eclairage public et plantations	293 600	293 600		293 600	3 600	250 000	40 000	0
Aménagement des rues de la Ville	3 000 000	3 000 000		3 000 000	72 704	464 296	2 463 000	0
Box velo	55 000	55 000		55 000	0	55 000	0	0
Contour Saint-Martin/Vieil Abreuvoir/placette Nain : accompagnement travaux voirie MEL	150 000	150 000		150 000	20 371	129 629	0	0
Ferme pédagogique	1 298 000	1 298 000		1 298 000	0	648 000	650 000	0
Mise en conformité des Installations Ouvertes au Public (parcs, squares...)	39 198	39 198		39 198	9 198	30 000	0	0
Mobilier de fleurissement	35 000	35 000		35 000	0	35 000	0	0
Parc canin	68 149	68 149		68 149	0	68 149	0	0
Parking de proximité impasse du Beau Chêne	120 000	120 000		120 000	0	0	120 000	0
Pietonnisation et végétalisation centre ville	1 195 000	1 195 000		1 195 000	21 120	629 600	544 280	0
Pigeonnier	40 000	40 000		40 000	0	0	40 000	0
Place d'Amiens	120 000	120 000		120 000	0	0	120 000	0
Place du Prado	150 000	150 000		150 000	0	0	150 000	0
Place JB Clément et rue Léon Allart	49 000	49 000		49 000	17 890	31 110	0	0
Place Viviane Romance	50 000	50 000		50 000	0	0	50 000	0
Plan lumières	1 346 650	1 346 650		1 346 650	20 310	1 039 948	286 393	0
Quai de Marseille (entre Constantine et Blanc Pignon)	100 000	100 000		100 000	0	0	100 000	0
Quai de Marseille dépollution terrain ville : évacuation et confinement	100 000	100 000		100 000	0	0	100 000	0
Quai de Toulon	100 000	100 000		100 000	0	0	100 000	0
Requalification du Square Catteau	300 000	300 000	50 000	250 000	0	0	300 000	0
Schéma directeur aménagement lumière	55 000	55 000		55 000	21 000	34 000	0	0
Site Brossolette	271 369	271 369		271 369	211 130	60 239	0	0
Square Stephenson	200 000	200 000		200 000	0	150 000	50 000	0
Travaux aménagement canal	145 000	145 000		145 000	0	0	145 000	0
Verger communal	44 964	44 964		44 964	0	44 964	0	0
Total HORS ANRU	10 376 003	10 376 003	50 000	10 326 003	464 299	3 683 032	6 228 673	0
Total CADRE DE VIE	32 219 741	29 345 112	3 861 392	25 483 721	521 329	4 971 841	23 851 942	2 874 629
ENFANCE								

ANRU								
Ecole Blaise Pascal	8 000 580	8 000 580	3 453 454	4 547 126	11 109	49 850	7 939 621	0
Ecole Condorcet	6 200 000	5 250 000	2 360 000	2 890 000	0	0	5 250 000	950 000
Etudes pour travaux prochain mandat	350 000	350 000	0	350 000	12 360	124 407	213 233	0
Total ANRU	14 550 580	13 600 580	5 813 454	7 787 126	23 469	174 257	13 402 854	950 000
HORS ANRU								
Ecole François Villon	15 000 000	5 500 000	0	5 500 000	22 572	16 919	5 460 509	9 500 000
Ecole Mère Teresa (Reloc O.de Serres)	54 137	54 137	0	54 137	46 230	7 907	0	0
Ecole Samain : sanitaires+locaux maternelle	138 019	138 019	0	138 019	67 033	70 986	0	0
Dédoubllement des classes CP/CE1	1 359 261	1 359 261	0	1 359 261	65 297	850 000	443 964	0
Dédoubllement des classes Grandes sections	800 000	800 000	0	800 000	0	260 000	540 000	0
Ecole A France	23 383	23 383	0	23 383	6 506	16 877	0	0
Ecole Legouvé	12 716	12 716	0	12 716	0	12 716	0	0
Plan Préaux	266 908	266 908	0	266 908	145 552	121 355	0	0
Restructuration Gambetta/ Chaptal	17 000 000	16 446 382	320 000	16 126 382	31 100	92 200	16 323 082	553 618
Restructuration Gambetta/ Chaptal : Minoration charge nette Cession Immobilière	0	0	3 000 000	-3 000 000			0	0
Total HORS ANRU	34 654 423	24 600 805	3 320 000	21 280 805	384 290	1 448 960	22 767 555	10 053 618
Total ENFANCE	49 205 003	38 201 385	9 133 454	29 067 931	407 759	1 623 217	36 170 409	11 003 618
HABITAT								
ANRU								
Alma-OPAH_RU	157 500	91 500	0	91 500	0	0	91 500	66 000
EPEULE-OPAH_RU	483 750	279 250	0	279 250	0	0	279 250	204 500
Pile-OPAH_RU	492 500	283 000	0	283 000	0	0	283 000	209 500
Rénovation - primes façades	1 379 267	900 000	0	900 000	0	0	900 000	479 267
TOUS QUARTIERS-Recyclage Habitat Ancien dégradé	1 427 560	0	0	0	0	0	0	178 866
Total ANRU	3 940 577	1 553 750	0	1 553 750	0	0	1 553 750	1 138 133
HORS ANRU								
Amélioration durable de l'habitat	2 220 000	1 500 000	0	1 500 000	101 914	372 847	1 025 239	720 000
Total HORS ANRU	2 220 000	1 500 000	0	1 500 000	101 914	372 847	1 025 239	720 000
Total HABITAT	6 160 577	3 053 750	0	3 053 750	101 914	372 847	2 578 989	1 858 133
IMMOBILIER								
HORS ANRU								
Bô Jardin - Clos / couvert / façades / terrasse	480 000	480 000	0	480 000	4 320	475 680	0	0
Démolition Friche Wenderbecq	14 299	14 299	0	14 299	14 299	0	0	0
Réhabilitation du service Espaces verts sur site	2 800 000	2 800 000	0	2 800 000	6 804	96 374	2 696 822	0
Avant-poste	500 000	500 000	0	500 000	0	100 000	400 000	0
Conservation du cimetière	1 100 000	1 100 000	254 125	845 875	0	90 000	1 010 000	0
Garage à vélo	3 540	3 540	16 545	-13 005	3 540	0	0	0
Maison des services - Est	344 530	344 530	0	344 530	66 956	277 574	0	0
Performance bâtimementaire	1 300 000	1 300 000	0	1 300 000	0	1 300 000	0	0
Pôles associatifs	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	0	1 500 000	0
Projet immobilier des services : Quai de l'image	6 000 000	6 000 000	0	6 000 000	0	4 205 336	1 794 664	0
Réfection et réaménagements HDV - Toiture	3 660 784	3 660 784	2 301 094	1 359 690	57 056	2 984 823	618 906	0
Sanitaires HDV Bâtiment B	127 557	127 557	538	127 019	105 646	21 911	0	0
Total HORS ANRU	17 830 711	17 830 711	2 572 302	15 258 409	258 621	9 551 698	8 020 392	0
Total IMMOBILIER	17 830 711	17 830 711	2 572 302	15 258 409	258 621	9 551 698	8 020 392	0
JEUNESSE								
HORS ANRU								
Pôle Jeunesse Quartier Nord 135 rue de Flandres	425 717	425 717	4 333	421 384	119 999	305 719	0	0
Total HORS ANRU	425 717	425 717	4 333	421 384	119 999	305 719	0	0
Total JEUNESSE	425 717	425 717	4 333	421 384	119 999	305 719	0	0
PETITE ENFANCE								
HORS ANRU								
Centre Petite Enfance Fresnoy	300 000	300 000	0	300 000	0	0	300 000	0
Pôle Petite Enfance Pile (Est)	345 199	345 199	539 134	-193 936	234 887	110 311	0	0
Total HORS ANRU	645 199	645 199	539 134	106 065	234 887	110 311	300 000	0
Total PETITE ENFANCE	645 199	645 199	539 134	106 065	234 887	110 311	300 000	0
SOCIAL								
ANRU								
CS 4 quartiers - réimplantation près des Trois Ponts	10 174 770	10 066 592	2 188 653	7 877 939	11 174	57 979	9 997 439	108 178
CS Nautilus - reconstruction	6 259 433	6 259 433	4 129 842	2 129 591	0		6 259 433	0
Centre social Alma : Siège et accueil des familles	2 636 031	2 636 031	1 581 619	1 054 412	107 151	707 580	1 821 300	0
Total ANRU	19 070 234	18 962 056	7 900 114	11 061 942	118 325	765 559	18 078 172	108 178
HORS ANRU								

Centre social Alma : Pôle enfance jeunesse	3 970 000	3 970 000	300 000	3 670 000	0	0	3 970 000	0
Total HORS ANRU	3 970 000	3 970 000	300 000	3 670 000	0	0	3 970 000	0
Total SOCIAL	23 040 234	22 932 056	8 200 114	14 731 942	118 325	765 559	22 048 172	108 178
SPORTS								
ANRU								
Complexe sportif - Alma	4 179 600	4 179 600	700 000	3 479 600		0	4 179 600	0
Salle de sports + PRJ 3 ponts	8 905 410	8 646 391	2 708 299	5 938 092	7 398	31 950	8 607 043	259 019
Total ANRU	13 085 010	12 825 991	3 408 299	9 417 692	7 398	31 950	12 786 643	259 019
HORS ANRU								
Parc Brondeloire : vestiaires	414 703	414 703	0	414 703	0	0	414 703	0
Réhabilitation salle des sports Buffon	1 980 000	1 980 000	500 000	1 480 000	3 168	117 277	1 859 555	0
Salle Michel Breistroff Sanitaires	450 000	450 000	0	450 000	0	0	450 000	0
Stade Dubrulle : espaces extérieurs (TO2)	76 031	76 031	141 620	-65 589	51 388	24 643	0	0
Stade Vandaele - vestiaires	352 800	352 800	130 000	222 800	0	0	352 800	0
Aménagement Parc des Sports	6 700 000	6 700 000	1 000 000	5 700 000	77 722	210 000	6 412 278	0
City Stade Sévigné	195 936	195 936	122 460	73 476		0	195 936	0
City stades	320 892	320 892	98 336	222 557	291 484	29 409	0	0
City stades- Multisports et agrès (Terrain fontier)	200 000	200 000	100 000	100 000		0	200 000	0
Etude terrain de foot Carihem	83 580	83 580	0	83 580	0	83 580	0	0
Oran Delespaul	7 366	7 366	0	7 366	0	7 366	0	0
Piscine Lesaffre	305 823	305 823	317 683	-11 860	79 324	226 498	0	0
Playground 3 x 3 Basket + Aire de Fitness E.Dgas	157 000	157 000	97 917	59 083		0	157 000	0
Playground 3 x 3 Basket Brossolette	546 000	546 000	360 000	186 000		0	546 000	0
Playground 3 x 3 Basket Camus	79 256	79 256	49 535	29 721		0	79 256	0
Playground 3 x 3 Basket grenier à sel Alma	66 000	66 000	44 000	22 000		0	66 000	0
Rugby Ambition Carihem	5 105 691	5 105 691	3 000 000	2 105 691	21 971	4 134 005	949 715	0
Salle Gernigon	4 540 500	4 540 500	3 350 000	1 190 500	3 444	124 620	4 412 436	0
Stade Dubrulle - reconstruction de l'ancienne halle	860 000	860 000	300 000	560 000	0	25 000	835 000	0
Stade Maertens	30 000	30 000	0	30 000	0	0	30 000	0
Terrain de foot Barbe d'Or	600 000	600 000	110 000	490 000	507 963	92 037	0	0
Terrain Maillard - assainissement drainage - Refection synthétiques	1 951 000	1 951 000	400 000	1 551 000	230 744	1 720 256	0	0
Work out pôle jeunesse cul de four (PRJ)	300 000	300 000	187 500	112 500		0	300 000	0
Total HORS ANRU	25 322 579	25 322 579	10 309 051	15 013 528	1 267 209	6 794 691	17 260 679	0
Total SPORTS	38 407 589	38 148 570	13 717 350	24 431 219	1 274 607	6 826 641	30 047 322	259 019
ECONOMIE								
ANRU								
Couvent des Clarisses : projet Cluster éco circulaire	1 394 400	1 394 400	1 024 130	370 270		0	1 394 400	0
Site Roussel	2 028 900	2 028 900	1 262 100	766 800	45 900	500 000	1 483 000	0
Total ANRU	3 423 300	3 423 300	2 286 230	1 137 070	45 900	500 000	2 877 400	0
HORS ANRU								
Couvent des Clarisses : couverture cheminée	488 118	488 118	0	488 118	132 118	356 000	0	0
Tissel - Acquisition et AMOA	1 804 600	1 804 600	0	1 804 600		1 804 600	0	0
Total HORS ANRU	2 292 718	2 292 718	0	2 292 718	132 118	2 160 600	0	0
Total ECONOMIE	5 716 018	5 716 018	2 286 230	3 429 788	178 018	2 660 600	2 877 400	0
CULTURE /PATRIMOINE								
HORS ANRU								
Cave aux poètes	800 000	800 000	0	800 000	0	0	800 000	0
Eglise Saint Joseph : restauration des luminaires	34 032	34 032	0	34 032	10 908	23 124	0	0
Le Colisée	888 020	888 020	100 000	788 020	13 020	875 000	0	0
Le gymnase - catering	32 108	32 108	0	32 108	29 994	2 114	0	0
Maison éclusière - Guingette	500 000	500 000	0	500 000	0	0	500 000	0
Réhabilitation chapelles du cimetière	620 000	620 000	143 235	476 765	119 031	177 288	323 681	0
Restauration des orgues (St Joseph)	400 000	400 000	130 000	270 000	0	45 000	355 000	0
Archives Municipales	9 342 803	1 100 000	0	1 100 000		0	1 100 000	8 242 803
Conservatoire - toiture seule	300 000	300 000	0	300 000		300 000	0	0
Eglise Notre Dame Les Gobelins	40 000	40 000	0	40 000		0	40 000	0
Eglise Saint Joseph : restauration	934 775	934 775	22 500	912 275	307 140	627 635	0	0
Eglise Saint-Martin - 2ème phase	2 000 000	2 000 000	550 000	1 450 000	0	0	2 000 000	0
Eglise St Martin : sinistre	64 771	64 771	82 995	-18 225	48 289	16 481	0	0
Etudes Cheminée	100 000	100 000	0	100 000	0	0	100 000	0
Manufacture - Musée Jacquard	150 000	150 000	0	150 000	104 817	45 183	0	0
Musée La Piscine - Extension	68 745	68 745	0	68 745	5 455	63 289	0	0
Prebytère Saint Joseph	150 000	150 000	0	150 000	0	75 000	75 000	0
Réhabilitation du cimetière : allées, plantations, mobilier	1 310 000	1 310 000	302 640	1 007 360	162 465	385 154	762 381	0

Total HORS ANRU	17 735 253	9 492 450	1 331 370	8 161 080	801 118	2 635 270	6 056 062	8 242 803
Total CULTURE /PATRIMOINE	17 735 253	9 492 450	1 331 370	8 161 080	801 118	2 635 270	6 056 062	8 242 803
SECURITE ET RESEAUX								
HORS ANRU								
Aiguillage et Vidéosurveillance	3 350 000	3 350 000	159 663	3 190 337	875 945	2 100 656	373 399	0
Contrôle d'accès interphone alarme	1 738 696	1 738 696	0	1 738 696	1 185 281	553 414	0	0
Hyperviseur	350 000	350 000	0	350 000	0	0	350 000	0
PC Mobile	150 000	150 000	0	150 000	0	140 783	9 217	0
Police municipale : relocalisation	179 897	179 897	0	179 897	30 094	149 802	0	0
Total HORS ANRU	5 768 592	5 768 592	159 663	5 608 929	2 091 321	2 944 656	732 616	0
Total SECURITE ET RESEAUX	5 768 592	5 768 592	159 663	5 608 929	2 091 321	2 944 656	732 616	0
MAINTENANCE								
HORS ANRU								
Accélération de la transition énergétique	350 000	350 000	0	350 000	285 002	64 998	0	0
Rénovation énergétique des bâtiments municipaux (GTB, CU, PAC, Photovoltaïque, Modulation éclairage)	2 987 450	2 987 450	0	2 987 450		936 000	2 051 450	0
Total HORS ANRU	3 337 450	3 337 450	0	3 337 450	285 002	1 000 998	2 051 450	0
Total MAINTENANCE	3 337 450	3 337 450	0	3 337 450	285 002	1 000 998	2 051 450	0
TOTAL PPI	211 872 743	186 277 668	41 805 341	144 472 327	9 275 392	35 057 752	141 944 525	24 346 380